

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

-----

L'an deux mille dix, le dix mai à dix-huit heures trente, le conseil s'est réuni à la salle d'honneur de la mairie de Berck-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-Marie KRAJEWSKI en suite de convocation en date du 30 avril 2010, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie de Berck-sur-Mer.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. Bruno COUSEIN, Vincent LENA, Alain GOILLON, Xavier DEBEAUMONT et Mme Marie-Claude LAGACHE, absents excusés.

Suppléants : MM. Gérard CAUCHOIS, Rémy CARAMIA, Henri BENARD.

M. Renaud MONCOMBLE est élu secrétaire.

-----

**2010-55 – Finances – Budget Collecte et valorisation des déchets – Affectation du résultat de la section de fonctionnement – Exercice 2009**

-----

Rapporteur : Gérard RATYNSKA

**COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD  
BUDGET COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS  
AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT  
EXERCICE 2009**

Le conseil communautaire  
réuni sous la présidence de Monsieur Jean Marie KRAJEWSKI  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009  
ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de :

<b>1 171 855,09</b>
---------------------

décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	1 171 855,09

<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2009</b>	
<b>Affectation obligatoire</b>	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2009	168 015,96
DEFICIT CREDITS REPORTEES	849 968,00
AFFECTATION OBLIGATOIRE	681 952,04
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	

<b>Solde disponible</b>	489 903,05
affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)(ligne 002)	489 903,05
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour :	

<b>B) DEFICIT AU 31/12/2009</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter-Budget primitif 200....	
Excédent disponible (voir A-solde disponible)	

<b>C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	
---	--

**Adopté à l'unanimité**

Fait à Berck-sur-Mer,  
le 14 mai 2010

Publié le **18 MAI 2010**  
Exécutoire le **19 MAI 2010**

Le président,

Le président,



Jean-Marie KRAJEWSKI



Jean-Marie KRAJEWSKI



**REÇU LE**

19 MAI 2010

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER